

d'en parler. Pas même la proportion de 1 sur 12 comme dans le collège apostolique, et alors même les conséquences sont fort loin d'être aussi funestes.

Appelé par M. le curé pour remplir le même ministère que le R. P. Frédéric, à mon tour j'ai prêché le T. O. Moins heureux que mon confrère je n'ai pu réunir que 125 novices. Ma gerbe est plus modeste, mais ne reste pas d'être consolante, car après tout je ne faisais que glaner. Les cérémonies de prise d'habit et de profession ont eu lieu le 27 décembre. Pendant une grosse heure, avec M. le curé, nous avons procédé à l'imposition du St-Habit. Les tertiaires devaient à leur tour s'agenouiller : les hommes au bas des degrés de l'autel, les femmes à la Ste-Table et recevaient la livrée franciscaine. Puis, revêtu de leur grand scapulaire, ceints de la corde, tenant en leur main le cierge allumé, symbole de la lumière qu'ils doivent répandre autour d'eux par leurs bons exemples, ils revenaient à leur place. Le recueillement le plus profond régnait dans l'assemblée composée uniquement de tertiaires. Elle était visiblement impressionnée. Pendant ce temps un chœur de jeunes filles épuisait tout son répertoire de cantiques, en l'honneur de St-François, sans jamais se lasser. Les voix paraissaient augmenter en fraîcheur avec la longueur de la cérémonie. Elle ne se turent qu'avec le dernier postulant. Après cette belle prise d'habit, eut lieu la profession des novices de l'an passé. Ils remplissaient l'église. Tous un cierge à la main, prononcèrent, à haute et intelligible voix, leur engagement définitif et reçurent à leur tour celui de Dieu. Cette promesse réciproque entre Dieu et sa petite créature, était, selon l'expression du cérémonial, un gage d'amour mutuel et un pacte éternel. Monsieur le curé, au nom de tous les anciens profès, lut ensuite l'acte de rénovation de la profession. Tout le monde, Postulants, Novices et Profès, se sentit animé d'un nouveau zèle pour travailler à sa sanctification. Deux fraternités, l'une de frères, l'autre de sœurs, ont été érigées à Joliette. Toutes les deux ont été mises sous le Patronage de St-Charles Borromée Cardinal de la Sainte-Eglise Romaine, tertiaire franciscain et de plus, Protecteur de la famille Séraphique. Il est déjà patron de la paroisse ; c'est à un double titre que les Tertiaires pourront implorer son secours.

En revenant à Montréal, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer dans les chars plusieurs messieurs de Joliette. Nous avons causé un peu de tout et en particulier du T. O. L'un d'eux, que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais que l'on m'a dit être un des Notables du pays, m'a fait les réflexions suivantes que j'ai recueillies avec soin. Je vous les transmets, chers Tertiaires : elles pourront peut-être vous être utiles.

“ Mon Père, vous avez reçu beaucoup de Tertiaires à